

**RÈGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**ADDITIF N° 129**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 13 juillet 2018 à 10h00 au 20 juillet 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **1 lot « 1 séjour de 2 jours et 2 nuits « Vueling / Weekendes.fr » pour 2 personnes aux Canaries »** d'une valeur unitaire de 1000 euros.

Le séjour comprend :

- Les billets d'avions aller-retour entre Paris et Tenerife en classe économique (frais de dossier, bagages jusqu'à 23 kg et taxes aéroports inclus) ;
- L'hébergement pendant 2 nuits pour 2 personnes à l'Hôtel Checking Concordia Playa à Puerto de la Cruz ;
- La pension complète (hors boissons)
- 

**Les billets d'avions devront être réservés par les gagnants au moins 21 jours avant la date du départ souhaitée. La valeur maximale par billet est de 350 euros. Le séjour est valable jusqu' 19 décembre 2018, selon disponibilités et hors périodes suivantes :**

- **Du 21/06/2018 au 12/09/2018 inclus ;**
- **Du 19/10/2018 au 05/11/2018 inclus.**

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur domicile et le lieu du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun

cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide et conforme à la législation du pays concerné pendant l'intégralité du séjour.

## Annexe 1

Non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

Question : Quelle est la langue officielle parlée aux Canaries ?

- L'anglais
- Le français
- L'espagnol (bonne réponse)